

PÔLE GESTION  
Direction Performance Conseil de Gestion  
Service Achats

## NOTE

Objet : Prise en compte du bien-être animal dans  
les marchés publics

Affaire suivie par : [REDACTED]

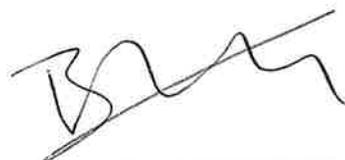
Depuis plusieurs années déjà, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et son CCAS mettent en œuvre une politique achat dont l'un des axes majeurs est le développement et le renforcement des achats écoresponsables. Soucieuses de poursuivre et renforcer cette politique volontariste, nos collectivités ont adopté un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) qui constituera un véritable levier d'amplification des achats socialement et écologiquement responsables.

Dans ce cadre, la thématique de la prise en compte du bien-être animal représente un réel enjeu pour notre commande publique. En effet, selon les typologies de marchés et segments d'achats, il est possible et fortement recommandé de mettre en place des conditions d'exécution spécifiques et/ou des critères de sélection des offres permettant de favoriser la protection de la faune, de la flore et de la biodiversité dans son ensemble.

C'est pourquoi, il vous est demandé d'être vigilants dans la rédaction de vos marchés. Pour cela, je vous invite à vous appuyer sur la fiche dédiée à la prise en compte du bien-être animal, annexée à la présente note et disponible sur l'intranet, rubrique achats mutualisés et à solliciter le service Achats autant que de besoin.

Je compte sur votre implication dans cette démarche qui contribuera à l'efficience de notre commande publique.

Pour la Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

  
[REDACTED]

Destinataire(s) : Directeurs et Chefs de Service, Référents et Correspondants Marchés  
P. J : Fiche « La prise en compte du bien-être animal dans les marchés publics »